



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

---

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SikaFix® PU LV Comp. A

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.  
601, avenue Delmar  
Pointe-Claire, QC H9R 4A9  
Canada  
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services  
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

---

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 4

### Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
**Intervention:**  
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.  
**Entreposage:**



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Autres dangers

Inconnu.

#### Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Aucun ingrédient dangereux

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux                                          | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.                                                                                                                                                       |
| En cas d'inhalation                                        | : Amener la victime à l'air libre.                                                                                                                                                                                             |
| En cas de contact avec la peau                             | : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.                                                                                                             |
| En cas de contact avec les yeux                            | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Retirez les lentilles de contact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.                                                                                   |
| En cas d'ingestion                                         | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Aucun effet important ou danger critique connu.<br>Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.                                                             |
| Avis aux médecins                                          | : Traiter de façon symptomatique.                                                                                                                                                                                              |

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO2)



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction inadéquats                     | : Eau                                                                                                                                                                                                                                 |
| Autres informations                                | : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.                                                                                                                                                                        |

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|                                                          |                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions pour la protection de l'environnement        | : Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.                                       |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

#### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.                                                                                                                                                                                                                    |
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.<br>Équipement de protection individuelle, voir la section 8.<br>Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.<br>Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques. |
| Conditions de stockage sûres                                    | : Garder dans le contenant original.<br>Conserver dans un endroit bien ventilé.<br>Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.<br>Conserver conformément à la réglementation locale.<br>Protéger du gel.                                                                                  |
| Matières à éviter                                               | : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.                                                                                                                                                                                                                |

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre tech-** : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

#### nique

limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.  
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.
- Protection des mains
- Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.
- Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
- Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

**SikaFix® PU LV Comp. A**Version  
1.2Date de révision:  
12/21/2016Numéro de la FDS:  
100000004249

---

|                                                      |                                             |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Couleur                                              | : paille                                    |
| Odeur                                                | : douce                                     |
| Seuil de l'odeur                                     | : Donnée non disponible                     |
| pH                                                   | : non établi(e)                             |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation | : Donnée non disponible                     |
| Point/intervalle d'ébullition                        | : Donnée non disponible                     |
| Point d'éclair                                       | : env. 86 °C (187 °F)<br>Méthode: vase clos |
| Taux d'évaporation                                   | : Donnée non disponible                     |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Donnée non disponible                     |
| Limite d'explosivité, supérieure                     | : Donnée non disponible                     |
| Limite d'explosivité, inférieure                     | : Donnée non disponible                     |
| Pression de vapeur                                   | : Donnée non disponible                     |
| Densité de vapeur relative                           | : Donnée non disponible                     |
| Densité                                              | : 1.017 g/ml (23 °C (73 °F) ( ))            |
| Solubilité                                           |                                             |
| Solubilité dans l'eau                                | : non établi(e)                             |
| Coefficient de partage (n-<br>octanol/eau)           | : Donnée non disponible                     |
| Température d'auto-<br>inflammation                  | : Donnée non disponible                     |
| Température de décomposi-<br>tion                    | : Donnée non disponible                     |
| Viscosité                                            |                                             |
| Viscosité, dynamique                                 | : Donnée non disponible                     |
| Viscosité, cinématique                               | : non établi(e)                             |
| Propriétés explosives                                | : Donnée non disponible                     |
| poids moléculaire                                    | : Donnée non disponible                     |



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                                                                    |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                                                                         | : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique                                                                 | : Ce produit est chimiquement stable.                                              |
| Possibilité de réactions dangereuses                                               | : Stable dans les conditions recommandées de stockage.                             |
| Conditions à éviter                                                                | : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.                              |
| Produits incompatibles                                                             | : Donnée non disponible                                                            |
| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |                                                                                    |

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

### Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

**IARC** Sans objet

**NTP** Sans objet

### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation nationale

#### TMD (route/train)

Marchandise non dangereuse

### Réglementations internationales

#### IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

#### Code IMDG

Marchandise non dangereuse

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12/21/2016

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

### Texte complet d'autres abréviations

|        |                                                                                                                                        |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR    | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                                              |
| CAS    | Chemical Abstracts Service                                                                                                             |
| DNEL   | Derived no-effect level                                                                                                                |
| EC50   | Half maximal effective concentration                                                                                                   |
| GHS    | Globally Harmonized System                                                                                                             |
| IATA   | International Air Transport Association                                                                                                |
| IMDG   | International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                        |
| LD50   | Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals) |
| LC50   | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978                          |
| OEL    | Occupational Exposure Limit                                                                                                            |
| PBT    | Persistent, bioaccumulative and toxic                                                                                                  |

**SikaFix® PU LV Comp. A**



Version  
1.2

Date de révision:  
12/21/2016

Numéro de la FDS:  
100000004249

PNEC  
REACH

Predicted no effect concentration  
Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the  
Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation,  
Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a  
European Chemicals Agency

SVHC  
vPvB

Substances of Very High Concern  
Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

---

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SikaFix® PU LV Comp. B

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.  
601, avenue Delmar  
Pointe-Claire, QC H9R 4A9  
Canada  
[www.sika.ca](http://www.sika.ca)

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services  
Santé et Sécurité : [ehs@ca.sika.com](mailto:ehs@ca.sika.com)

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

---

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SGH

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation des voies  
respiratoires : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis - exposi-  
tion unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis - exposi- : Catégorie 2



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

tion répétée (Inhalation)

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 + H320 Cause une irritation cutanée et oculaire.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.  
P284 En cas d'une aération inadéquate, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires.  
**Intervention:**  
P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Entreposage:**  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Inconnu.

**Renseignements supplémentaires**

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

| Nom Chimique                                            | No. CAS   | Concentration (% w/w) |
|---------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|
| 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane                    | 101-68-8  | >= 40 - < 50          |
| Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues | 9016-87-9 | >= 35 - < 45          |
| 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane                    | 5873-54-1 | >= 20 - < 25          |

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : effets irritants  
effets sensibilisants  
Apparence asthmatique



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

Toux  
Troubles respiratoires  
Réactions allergiques  
Migraine  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.  
Cause une irritation cutanée et oculaire.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Nocif par inhalation.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Conserver conformément à la réglementation locale.  
Protéger du gel.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No. CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|---------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|
| 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane                    | 101-68-8  | TWA                                | 0.005 ppm<br>0.05 mg/m <sup>3</sup>               | CA AB OEL |
|                                                         |           | TWA                                | 0.005 ppm                                         | CA BC OEL |
|                                                         |           | C                                  | 0.01 ppm                                          | CA BC OEL |
|                                                         |           | VEMP                               | 0.005 ppm<br>0.051 mg/m <sup>3</sup>              | CA QC OEL |
|                                                         |           | LMPT                               | 0.005 ppm                                         | CA ON OEL |
| Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues | 9016-87-9 | C                                  | 0.02 ppm                                          | CA ON OEL |
|                                                         |           | TWA                                | 0.005 ppm                                         | ACGIH     |
|                                                         |           | TWA                                | 0.005 ppm<br>0.07 mg/m <sup>3</sup>               | CA AB OEL |
|                                                         |           | TWA                                | 0.005 ppm                                         | CA BC OEL |
|                                                         |           | C                                  | 0.01 ppm                                          | CA BC OEL |
| 2,4'-diisocyanate de diphenyl-                          | 5873-54-1 | LMPT                               | 0.005 ppm                                         | CA ON OEL |



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

|         |  |      |           |           |
|---------|--|------|-----------|-----------|
| méthane |  |      |           |           |
|         |  | C    | 0.02 ppm  | CA ON OEL |
|         |  | LMPT | 0.005 ppm | CA ON OEL |
|         |  | C    | 0.02 ppm  | CA ON OEL |

#### Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

#### Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

**SikaFix® PU LV Comp. B**Version  
1.3Date de révision:  
12/23/2016Numéro de la FDS:  
100000004247

---

|                                                      |                                           |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Couleur                                              | : brun                                    |
| Odeur                                                | : douce                                   |
| Seuil de l'odeur                                     | : Donnée non disponible                   |
| pH                                                   | : non établi(e)                           |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation | : Donnée non disponible                   |
| Point/intervalle d'ébullition                        | : Donnée non disponible                   |
| Point d'éclair                                       | : > 110 °C (230 °F)<br>Méthode: vase clos |
| Taux d'évaporation                                   | : Donnée non disponible                   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Donnée non disponible                   |
| Limite d'explosivité, supérieure                     | : Donnée non disponible                   |
| Limite d'explosivité, inférieure                     | : Donnée non disponible                   |
| Pression de vapeur                                   | : Donnée non disponible                   |
| Densité de vapeur relative                           | : Donnée non disponible                   |
| Densité                                              | : env. 1.220 g/ml (23 °C (73 °F) ( ))     |
| Solubilité                                           |                                           |
| Solubilité dans l'eau                                | : non établi(e)                           |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)               | : Donnée non disponible                   |
| Température d'auto-inflammation                      | : Donnée non disponible                   |
| Température de décomposition                         | : Donnée non disponible                   |
| Viscosité, dynamique                                 | : Donnée non disponible                   |
| Viscosité, dynamique                                 | : Donnée non disponible                   |
| Propriétés explosives                                | : Donnée non disponible                   |
| poids moléculaire                                    | : Donnée non disponible                   |



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                                                                    |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                                                                         | : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique                                                                 | : Ce produit est chimiquement stable.                                              |
| Possibilité de réactions dangereuses                                               | : Stable dans les conditions recommandées de stockage.                             |
| Conditions à éviter                                                                | : Donnée non disponible                                                            |
| Produits incompatibles                                                             | : Donnée non disponible                                                            |
| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |                                                                                    |

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

#### Produit:

|                               |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère d'essai: poussières/brouillard<br>Méthode: Méthode de calcul |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Composants:

##### **4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:**

|                               |                                                                                                                        |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l<br>Atmosphère d'essai: poussières/brouillard<br>Méthode: Jugement d'expert |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

##### **Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues:**

|                               |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 orale (Rat): > 10,000 mg/kg                                                                                                                |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère d'essai: poussières/brouillard<br>Méthode: Jugement d'expert |
| Toxicité cutanée aiguë        | : DL50 épidermique (Lapin): > 9,400 mg/kg                                                                                                         |

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque une irritation des yeux.

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Mutagénicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**IARC**

Sans objet

**NTP**

Sans objet

**Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus

: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

#### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### Réglementation nationale

##### TMD (route/train)

Marchandise non dangereuse

##### Réglementations internationales

##### IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

##### Code IMDG

Marchandise non dangereuse

##### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12/23/2016

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

##### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE



Version  
1.3

Date de révision:  
12/23/2016

Numéro de la FDS:  
100000004247

PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

**Texte complet d'autres abréviations**

|        |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR    | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                                                                                                                                            |
| CAS    | Chemical Abstracts Service                                                                                                                                                                                                           |
| DNEL   | Derived no-effect level                                                                                                                                                                                                              |
| EC50   | Half maximal effective concentration                                                                                                                                                                                                 |
| GHS    | Globally Harmonized System                                                                                                                                                                                                           |
| IATA   | International Air Transport Association                                                                                                                                                                                              |
| IMDG   | International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                                                                                                                      |
| LD50   | Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)                                                                                               |
| LC50   | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)                                                                                                 |
| MARPOL | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978                                                                                                                        |
| OEL    | Occupational Exposure Limit                                                                                                                                                                                                          |
| PBT    | Persistent, bioaccumulative and toxic                                                                                                                                                                                                |
| PNEC   | Predicted no effect concentration                                                                                                                                                                                                    |
| REACH  | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC   | Substances of Very High Concern                                                                                                                                                                                                      |
| vPvB   | Very persistent and very bioaccumulative                                                                                                                                                                                             |

CA / 3F